Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Sanction juridique

Par coach

bonjour, mon president d association viens d etre suspendue 6 mois de toutes fonctions , a ce jour il ne l as pas declarer n y en mairie n y en prefecture , il continue a excercer ses droit de president de club , que peut il lui arriver et vers qui devons nous rapprocher afin d elire un nouveau president sachant que nous n avons pas de conseil d administration ;

merci de votre retour

cordialement

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité. http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50